



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

- ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire le 20 juin 2022 par Réjean Cousineau, conseiller municipal ;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été soumis lors de cette même séance ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle est en processus d'adoption d'un règlement complémentaire ;
- ATTENDU QUE** la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ QUE le règlement no 325 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington soit adopté tel quel tout en abrogeant toute réglementation antérieure telle que rédigée.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

LE TOUT conformément à la Loi. Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 19^e jour du mois de juillet 2022.

Clément Costanza,
Directeur général et greffier-trésorier